



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25
Pouvoirs : 4

Date convocation : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Séance du 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Olivier ALLE à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2024 DE LA PISCINE OREADE :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°1 suivante sur le budget annexe 2024 de la Piscine Oréade :

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BUDGET ANNEXE PISCINE OREADE								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
011	60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	72 000,00 €	7 000,00 €	79 000,00 €			
	60621	Fournitures non stockées - combustibles	70 000,00 €	24 500,00 €	94 500,00 €			
74	74751	Participations GFP de rattachement				330 000,00 €	31 500,00 €	361 500,00 €
TOTAL			142 000,00 €	31 500,00 €	173 500,00 €	330 000,00 €	31 500,00 €	361 500,00 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride

Le Président,

Francis CHABALIER